

1. Record Nr.	UNINA9910466292503321
Autore	T'KINT Philippe
Titolo	Le droit des ASBL [[electronic resource]] : Tome 1 : Aspects civils et commerciaux
Pubbl/distr/stampa	Cork, : Primento Digital Publishing, 2013
ISBN	2-8044-5610-2
Descrizione fisica	1 online resource (1436 p.)
Collana	Economie sociale et solidaire
Disciplina	346.73
Soggetti	Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture; Titre; Copyright; Collection; Preface; Chapitre 1 - Introduction; 1. 1. - Droit des societes et associations; 1. 1. 1. - Loi du 27 juin 1921, champ d'application; 1. 1. 2. - Droit commun aux societes et associations; 1. 1. 3. - Un contrat plutot qu'une institution; 1. 2. - Definitions et terminologie; 1. 2. 1. - Definitions; 1. 2. 2. - La personnalite juridique; 1. 2. 3. - Terminologie; 1. 3. - Distinction entre societe et association; 1. 3. 1. - Introduction; 1. 3. 2. - La cause ou la finalite; 1. 3. 3. - L'objet; 1. 3. 4. - Code des societes 1. 3. 5. - Activites lucrative et non lucrative conjointes1. 3. 6. - Simulation et autres sanctions; 1. 4. - Nationalite et droit international prive; 1. 4. 1. - Bibliographie; 1. 4. 2. - Nationalite des associations; 1. 4. 3. - Reconnaissance de la personnalite juridique des associations etrangeres; Chapitre 2 - La formation - conclusion; 2. 1. - Introduction; 2. 1. 1. - Une societe ou une association, choix; 2. 1. 2. - L'ASBL comparee a la SFS; 2. 2. - Classification; 2. 2. 1. - Les contrats a titre onereux ou a titre gratuit; 2. 2. 2. - Les contrats a interet convergent 2. 2. 3. - La variabilite du nombre de cocontractants et la duree du contrat2. 2. 4. - Obligation intuitu personae; 2. 3. - Les elements essentiels, substantiels et accessoires; 2. 3. 1. - Introduction; 2. 3. 2. - La cause ou finalite; 2. 3. 3. - Objet, la participation a la gestion; 2. 3. 4. - Objet, la participation a la formation du patrimoine commun; 2. 3. 5. - Elements substantiels et accessoires; 2. 4. - La conclusion de la convention d'association; 2. 4. 1. - Les statuts, la convention

d'association, l'acte constitutif, notion; 2. 4. 2. - Les mentions aux statuts d'une ASBL
2. 4. 3. - Les mentions de l'acte constitutif, suite2. 4. 4. - Le consentement et la capacite des membres; 2. 4. 5. - L'acquisition de la personnalite juridique; 2. 5. - Le reglement d'ordre interieur (ROI); 2. 5. 1. - Les conventions accessoires; 2. 5. 2. - Le reglement d'ordre interieur; 2. 6. - Les sanctions, nullite des statuts et responsabilite des fondateurs; 2. 6. 1. - Introduction; 2. 6. 2. - La nullite des statuts d'une ASBL; 2. 6. 3. - Autres sanctions en cas d'omission ou d'irregularite; 2. 6. 4. - Responsabilite des fondateurs; Chapitre 3 - L'assemblee generale
3. 1. - Introduction3. 1. 1. - Generalites; 3. 1. 2. - Les types d'actes; 3. 1. 3. - Les modes de gestion en droit commun; 3. 2. - L'assemblee generale; 3. 2. 1. - Generalites; 3. 2. 2. - L'information et l'accès aux documents sociaux; 3. 2. 3. - Assemblee generale, analyse juridique; 3. 2. 4. - Composition de l'assemblee generale; 3. 2. 5. - Pouvoirs de l'assemblee generale; 3. 3. - Le processus decisionnel; 3. 3. 1. - Introduction; 3. 3. 2. - La convocation; 3. 3. 3. - Le deroulement d'une reunion; 3. 3. 4. - Quorum de presence, majorite; 3. 3. 5. - Le proces-verbal
3. 4. - Sanctions des irregularites des decisions

Sommario/riassunto

Jamais le droit des ASBL n'a été analysé au regard du droit des obligations de façon aussi systématique. Il ressort de cette analyse que les solutions dégagées par la doctrine et la jurisprudence, sauf rare exception, sont bien souvent en accord avec celui-ci, même si il n'est pas explicitement invoqué. Dans ce premier tome, une attention particulière est apportée à distinguer, parmi les aspects civils et commerciaux, les règles communes aux sociétés et associations de celles propres aux associations. L'auteur dégage celles qui procèdent de la personnalité juridique, de celles qui procèdent d'